

**Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE.**

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE, au titre de l'année 2026 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE :

Monsieur GOUDINEAU Hubert, attaché principal d'administration de l'état, président, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame BORGIO Angélique, assistante ingénieure, vice-présidente, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur LO FERMO Filippo, agent comptable epscp groupe 2, expert, Université de Toulon, La Garde.

Madame DUPUY DE LA GRANDRIVE Sophie, ingénieure d'études de classe normale, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame GONNY-PANIGHI Marcelle, ingénieure d'études de classe normale, Université de Corse Pasquale Paoli, Corte.

Monsieur CALLIGE Laurent, contractuel assistant ingénieur, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame LE RISBE Manuella, assistante ingénieure, suppléante, Université de Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
Fait à Nice le 27 mai  
La Responsable du Pôle Administration du Personnel

  
Elisabeth FREDU